



Mamoudzou, le 21 Septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Collègues, sympathisants, camarades syndicaux

Objet : Convocation à une réunion d'information.

Vous avez été intégré dans la Fonction Publique locale dans un corps transitoire d'Agent et Ouvriers Territoriaux de Mayotte (AOTM). Ce statut correspondant à l'ancien (catégorie D) de la fonction publique, supprimé en France depuis 1988, ne prévoit ni la reprise de vos anciennetés ni la revalorisation de votre carrière ; alors même que la version antérieure des cadres d'emplois (décret 2004-1526) prévoyait une reprise d'un tiers de l'ancienneté.

Des agents de l'Etat (Douane, administration pénitentiaires, ARS) ont de leur part bénéficiés des conditions particulières pour la reprise de leurs anciennetés.

Afin de prendre connaissance de la situation vous concernant, l'intersyndicale vous invite à prendre à un rencontre prévue le 28 septembre 2015 à 9 heure à la salle de cinéma Alpa Joe.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de recevoir, chers camarades, nos meilleures salutations

SUD CT

Soussi

UDFO

Yopès
HA-OUARD
Houslimou

CGTMA

Pro
Kurt

CFDT

Faint